



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1338

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Travaux primaires rues Félix Brun et Clément Marot - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1338**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Lyon 7°
objet :	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Travaux primaires rues Félix Brun et Clément Marot - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait a été confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Cette ZAC a été créée pour permettre de transformer l'îlot du Bon Lait, alors en friche urbaine, en un quartier de ville offrant une mixité fonctionnelle. Grâce à la construction de programmes immobiliers accueillant des activités, des logements, des commerces, des services et des équipements, sur un périmètre de 8 hectares, 120 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) ont été développés ainsi qu'un programme d'équipements publics (PEP) constitués de superstructures et d'infrastructures.

La Communauté urbaine de Lyon a conservé la réalisation des travaux d'infrastructures primaires permettant la requalification des rues Félix Brun et Clément Marot qui figurent au PEP.

Par délibération n° 2005-2524 du 14 mars 2005, le Conseil de Communauté a approuvé la réalisation, par voie de mandat, de ces travaux pour un coût total prévisionnel de 2 675 585,28 € HT, soit 3 200 000 € TTC, comprenant une rémunération pour le mandataire de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC.

Par décision n° B-2006-4501 du 4 septembre 2006, le Bureau de la Communauté urbaine a autorisé la signature de la convention de mandat avec la SERL.

Les travaux sont achevés conformément au programme. Ils ont été réceptionnés et ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages. Le bilan de clôture présenté par la SERL le 23 novembre 2015 et visé par le Commissaire aux comptes fait ressortir un montant total de dépenses de 2 271 798,86 € TTC, dont 112 322,67 € HT, soit 134 487,77 € TTC (révisions comprises) pour la rémunération du mandataire.

Le bilan de clôture du mandat de travaux de la ZAC Ilot Bon Lait à Lyon 7° s'établit comme suit :

Dépenses	Total (en €)	Recettes	Total (en €)
études	173 573,02	versement Métropole de Lyon :	2 137 311,10
travaux	1 607 366,35		
frais divers	3 770,45	- dont travaux	
rémunération SERL	112 322,67		
TVA	371 394,05	- dont rémunération	134 487,77
frais financiers	3 372,32		
Total	2 271 798,86	Total	2 271 798,87

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 23 novembre 2015 et présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux primaires des rues Félix Brun et Clément Marot de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait à Lyon 7°.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.